



Demande d'occupation d'AOT

Marché nocturne



Demande n° /2022

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Année 2022

Raison sociale	
Responsable	
Adresse	
N° de téléphone	
Courriel	

Sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public :

				P E R I O D E	
				du	au
				/	/
				/	/
Longueur	largeur	Surface	Lieu ou sera implanté la terrasse, l'étalage ou autre	Nature de l'occupation (ex. : terrasse, étalage,...)	

Besoin spécifique : Electricité Eau
(Ces branchements ne sont pas disponibles sur tous les espaces proposés)

Observations et descriptions complémentaires :

L'occupation du domaine public de la commune de Locmariaquer est régie par la Charte d'occupation du domaine public de la commune de Locmariaquer.

L'occupation du Domaine public, pour les étalages, est réglementée par la délibération du conseil municipal du mardi 10 décembre 2019 qui fixe les tarifs communaux à compter du 01 janvier 2020. A cette fin, une demande d'occupation et d'utilisation de cet espace doit être faite en Mairie :

Pièce à fournir pour l'établissement de la demande (1) :

- Inscription à la Chambre des Métiers ou Maison des Artistes ou Artistes libres,
- l'attestation d'assurance professionnelle,
- un explicatif de l'activité envisagée,
- photographie du stand de vente,
- des photos des articles proposés.

(1) *Rayer la mention inutile*

Tarifs applicables à cette première édition 2022 :

- 35 euros la saison : moins de 3 mètres linéaires
- 70 euros la saison : de 3 à moins de 6 mètres linéaires
- ***Aucune inscription admise au-delà de 6 mètres linéaires***

A la date de réception du dossier de la demande, le demandeur est avisé qu'un délai est appliqué afin d'étudier le dossier et faire réponse à celle-ci:

- A date butoir du dépôt des dossiers : 31 mai 2022.
- Date de réponse : 15 jours à réception des dossiers.

Aucune occupation du domaine public n'est possible sans réception préalable de cet accord, et tout contrevenant s'expose aux règlements de pénalité d'occupation illégale stipulé dans les chartes régissant ces espaces du domaine public.

La Police municipale de Locmariaquer est en charge de la transmission de la décision de la Mairie. Toutes demandes complémentaires devront passer par la Police municipale de Locmariaquer afin de centraliser les informations et faciliter la gestion des espaces dévolus.

Police municipale
Mairie de Locmariaquer - 1 Place de la Mairie
56740 Locmariaquer
Tel : 02 97 57 41 00
Courriel : police@locmariaquer.fr

Je, soussigné _____, reconnais avoir pris connaissance et m'engage à respecter les prescriptions de la Charte concerné(s) (consultable sur le site de la Mairie) pour mon activité, et à régler le montant totale de la redevance d'occupation au dépôt du dossier (le couvrement de la somme sera effectivement en date du premier marché estival : première semaine de juillet).

Tout dossier non complet ne sera pas étudié

Observations éventuelles :	Date et signature (à faire précéder de la mention : « certifié exact ») Date et heure de dépôt : Cachet Mairie
----------------------------	---